

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° I-CF240

présenté par

Mme Lacroute, M. Reda, M. Ramadier et Mme Le Grip

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.